

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 23 FÉVRIER 2022 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Geneviève Huard (poste 4) – *vice-présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 5)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Annie Gaudreault (poste 12)
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

EST ABSENT :

Monsieur Anthony Simard (poste 15)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0123-22

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Annie Gaudreault **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0124-22

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT les circonstances actuelles décrétées par la direction de la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0125-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions;
5. Rapport annuel 2020-2021 – dépôt;
6. Rapport annuel 2020-2021 – séance publique d'information (LIP, art. 220.1);
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2021;
8. Calendriers scolaires 2022-2023 (secteur jeunes – 2 versions) – adoption;
9. Calendrier scolaire 2022-2023 (secteur FP) – adoption;
10. Calendrier scolaire 2022-2023 (secteur FGA) – adoption;
11. Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG à l'école Le Delta de Matagami;
12. Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord – Phase 2 à Chibougamau;
13. Offres de services éducatifs complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources;
14. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;
15. Politique relative à la gestion des résidences – amendement;
16. Politique relative au transport scolaire – amendement;
17. Politique relative à la gestion des dossiers de l'élève – amendement;
18. Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;
19. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;
20. Campagne 2021-2022 « *Ma réussite, j'y participe... au quotidien!* »;
21. Rapport de la direction générale;
22. Correspondance;
23. Comité de parents;
24. Divers;
25. Période de questions;
26. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assiste à partir de Chibougamau.

Deux questions sont soulevées et répondues, en lien avec la fermeture annoncée de deux programmes en formation professionnelle.

Rapport
annuel 2020-
2121 – dépôt

RÉSOLUTION CA-0126-22

CONSIDÉRANT l'article 220 (1^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte.* »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du *Rapport annuel 2020-2021*;

CONSIDÉRANT l'article 220 (3^o paragraphe) de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « *Le centre de services scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public au plus tard le 31 décembre de chaque année.* »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU**

D'accepter le dépôt du *Rapport annuel 2020-2021* du Centre de services scolaire, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-030.

DE transmettre une copie au ministre de l'Éducation du Québec.

DE rendre public ce rapport dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6 – RAPPORT ANNUEL 2020-2021 – SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION (LIP, art. 220.1)

Le *Rapport annuel 2020-2021* sera déposé sur le site Internet et sur la page *Facebook* du Centre de services scolaire de la Baie-James.

Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
1^{er} décembre
2021

RÉSOLUTION CA-0127-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendriers
scolaires
2022-2023
(secteur
jeunes – 2
versions) –
adoption

RÉSOLUTION CA-0128-22

CONSIDÉRANT que le personnel enseignant a été informé et consulté sur les projets de calendriers scolaires 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté sur les projets de calendriers scolaires 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et le syndicat des enseignants sur la distribution des jours de travail dans les projets de calendriers scolaires pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que les projets de calendriers scolaires 2022-2023 sont conformes aux régimes pédagogiques (modifié et régulier) et à la Loi sur l’instruction publique;

CONSIDÉRANT que nous ne connaissons pas les intentions du Ministre quant au régime pédagogique qui sera en vigueur en 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** d’adopter les deux projets de calendriers scolaires 2022-2023, soit un calendrier scolaire à trois étapes (régime pédagogique régulier) et un calendrier scolaire à deux étapes (régime pédagogique modifié) applicable à la clientèle des jeunes des secteurs de Chapais-Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Radisson, tels que proposés au conseil d’administration, dont copies sont déposées en annexe sous le numéro 2021-2022-031 **ET** de rendre effectif le calendrier scolaire 2022-2023 qui sera conforme aux dispositions du régime pédagogique, dès qu’elles seront connues.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Calendrier
scolaire
2022-2023
(secteur FP)
– adoption**

RÉSOLUTION CA-0129-22

CONSIDÉRANT qu’il y a eu consultation entre la direction du Service de la formation professionnelle et la partie syndicale des enseignants et enseignantes sur la distribution des jours de travail dans le calendrier civil de la prochaine année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et enseignants ont été informés et consultés sur le projet de calendrier scolaire pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2022-2023 est conforme au régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d’adopter le calendrier scolaire 2022-2023 pour la formation professionnelle de la Baie-James, tel que proposé au conseil d’administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-032.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**Calendrier
scolaire
2022-2023
(secteur
FGA) –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0130-22

CONSIDÉRANT qu’il y a eu consultation entre la direction du Service de la formation générale des adultes et la partie syndicale des enseignants et enseignantes sur la distribution des jours de travail dans le calendrier civil de la prochaine année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les enseignantes et enseignants ont été informés et consultés sur le projet de calendrier scolaire pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le calendrier scolaire 2022-2023 est conforme au régime pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d’adopter le calendrier scolaire 2022-2023 pour la formation générale des adultes de la Baie-James,

tel que proposé au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
le remplace-
ment des
systèmes de
ventilation
UVA et UVG
à l'école
Le Delta de
Matagami**

RÉSOLUTION CA-0131-22

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2022-08 - Remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG à l'école Le Delta de Matagami »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 février 2022, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG à l'école Le Delta de Matagami à l'entreprise *Les Entreprises Lanoix et Larouche inc.* de Saint-Félix-de-Dalquier pour un montant de sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept dollars et soixante-dix-sept cents (777 777,77 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Octroi de
contrat pour
la réfection
de la toiture
de l'école La
Porte-du-
Nord –
Phase 2 à
Chibouga-
mau**

RÉSOLUTION CA-0132-22

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2022-07 – Réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord – Phase 2 à Chibougamau »;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 février 2022, à 15 h;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'exécution de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Néron **ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord – Phase 2 à Chibougamau à l'entreprise *Toitures Gilles Veilleux* de Dolbeau-Mistassini pour un montant d'un million deux cent quarante-six mille huit cents dollars (1 246 800 \$), avant les taxes applicables.

ET de mandater le directeur général pour signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Offres de services éducatifs complémentaires en formation générale des jeunes sur le territoire – recommandation du comité de répartition des ressources

RÉSOLUTION CA-0133-22

CONSIDÉRANT les besoins en personnel identifiés par les directions d'école pour dispenser les services complémentaires;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de répartition des ressources le 15 février 2022, quant à la mise en place des services complémentaires centralisés sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration entérine les recommandations du comité de répartition des ressources quant à l'offre de services complémentaires centralisés sur le territoire pour l'année scolaire 2022-2023, et ce, en respect de l'article 261 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14 – RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Elizabeth Renaud, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 19 janvier 2022.

Politique relative à la gestion des résidences – amendement

RÉSOLUTION CA-0134-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative à la gestion des résidences*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 19 janvier 2022 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Elizabeth Renaud, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative à la gestion des résidences*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique
relative au
transport
scolaire –
amendement

RÉSOLUTION CA-0135-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative au transport scolaire*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 19 janvier 2022 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Elizabeth Renaud, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Huard **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative au transport scolaire*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-035.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique
relative à la
gestion des
dossiers de
l'élève -
amendement

RÉSOLUTION CA-0136-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative à la gestion des dossiers de l'élève*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 19 janvier 2022 pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Elizabeth Renaud, porte-parole du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et d'amender la *Politique relative à la gestion des dossiers de l'élève*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2021-2022-036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18 – RÈGLEMENT SUR LA DÉSIGNATION DE MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

La secrétaire générale, Mme Lyne Grenier, présente sommairement le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, qui sera en vigueur à compter du 10 mars 2022.

Le processus débutera dans les prochaines semaines et touchera principalement les postes actuellement vacants, ainsi que ceux qui arriveront à échéance au 30 juin 2022.

POINT 19 – RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE

Le directeur général, M. Michel Laplace, présente sommairement le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, qui sera en vigueur à compter du 10 mars 2022.

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, mentionne que le comité de gouvernance et d'éthique pourrait être mandaté pour assurer les suivis quant à la mise en place du comité, qui sera chargé d'examiner et d'enquêter sur les plaintes formulées à l'égard de comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie et de prévoir les sanctions applicables, s'il y a lieu.

POINT 20 – CAMPAGNE 2021-2022 « MA RÉUSSITE, J'Y PARTICIPE...AU QUOTIDIEN! »

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, informe les membres du lancement de cette campagne.

La directrice du Service de l'enseignement, Mme Bianca Tremblay, présente sommairement l'outil mis en place pour supporter à la fois, les élèves, les parents et les enseignants, dans la réussite éducative.

POINT 21 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration.

À la suite de ce rapport, la présidente, Mme Jacynthe Allaire, désire adresser des remerciements à l'égard de toutes les équipes-écoles et les équipes-centres pour leur travail soutenu et professionnel, au cours des derniers mois, dans un contexte qui a été très particulier. Elle qualifie ses personnes comme étant les « *super-héros* » de l'éducation. Elle adresse également des remerciements aux parents qui ont aussi participé à cet effet collectif.

POINT 22 - CORRESPONDANCE

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec est transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

POINT 23 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Geneviève Huard, vice-présidente du comité de parents, fait le suivi des points traités lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 et mentionne que la séance ordinaire du 14 février 2022 a été annulée, faute de quorum.

Mme Huard mentionne que le *Projet de loi 9*, concernant le protecteur de l'élève et le traitement des plaintes en milieu scolaire, est présentement au cœur de l'actualité.

POINT 25 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance pour cette période de questions.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0137-22

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 21 h 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale